REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE TRAVAIL PROGRES
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

124

ARRETE N° EP. 2014 AG/DGA

Portant adoption des règlements techniques annexes relatifs aux règles régissant le contrôle de qualité et la certification des semences des espèces végétales et plants au Niger

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu le Règlement C/REG.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO;
- Vu l'ordonnance n°2011-20 du 23 février 2011, déterminant l'organisation sé générale de l'Administration Civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu le décret n° 2011-01/PRN du 07 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2013-327/PRN du 13 août 2013, portant nomination des membres du Gouvernement, et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2013-424/PRN du 08 octobre 2013, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu le décret n° 2013-427/PM du 09 octobre 2013, portant attributions des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n°2013-493/PRN/MAG du 04 décembre 2013 portant organisation du Ministère de l'Agriculture ;
- Vu l'Arrêté n° 173/MAG/SG du 18 octobre 2012, portant organisation des Directions Générales et des Directions Nationales du Ministère de l'Agriculture et déterminant les attributions de leurs responsables ;

ARRETE:

<u>Article premier</u>: Sont adoptés tels qu'annexés au présent arrêté les règlements techniques relatifs aux règles régissant le contrôle de qualité et la certification des semences, des espèces végétales et plants au Niger.

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent Arrêté.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Fait à Niamey, le



Ampliations

CAB/PRN 1
CAB/PM 1
SGG 1
Tous Ministères 1
Toutes Directions MAG 10